



# Bulletin des Délibérations

Réunion du Comité Syndical  
du 14.12.2015 - 17h30

L'An Deux Mil Quinze, le 14 Décembre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

**Date de convocation du Comité : 02.12.2015**  
**Etaient présents : (cf liste jointe)**  
**Membres en exercice : 77**  
**Membres présents : 48**  
**Membres votants : 48 + 2 procurations**  
**Secrétaire de séance : Mme PESSON Angélique**

### **Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 14/09/2015**

**Cf. :**

- **Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 22.09.2015 aux Maires et Présidents de C.C.**
- **Compte rendu adressé par courriel le 22.09.2015 aux Maires, aux Présidents de C.C., aux délégués titulaires et aux délégués suppléants**

⇒ **le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

### **Délibération 2015.26 : Optimisation des déchèteries : présentation du scénario à mettre en œuvre dès 2016**

Le Bureau d'études ATLANCE Ingénierie Environnement présente aux élus le diaporama ci-joint.

A l'issue de cette présentation, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur le scénario proposé par le Bureau d'Etudes ATLANCE Ingénierie Environnement à savoir :

- **Reconstruction des déchèteries :**
  - d'AZAY LE RIDEAU
  - de SAVIGNY EN VERON
  - de L'ILE BOUCHARD
- **Agrandissement des déchèteries :**
  - De NOYANT DE TOURAINE
  - De CHINON
  - De RICHELIEU
  - De CINQ-MARS-LA-PILE
- **Rénovation des déchèteries :**
  - De RIVARENNES
  - De SACHE
  - De LA ROCHE-CLERMAULT
  - De PORTS-SUR-VIENNE

Montant estimatif des travaux : 6 515 000 € HT

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne son accord pour engager, dès 2016, les démarches pour la mise en œuvre de ce projet.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le**  
**Délibération publiée ou notifiée le**

**17 DEC. 2015**

**17 DEC. 2015**

## **Délibération 2015.27 : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire**

Les services de la Préfecture d'Indre et Loire ont adressé, mi-octobre 2015, dans chaque collectivité un projet de schéma.

Ce schéma, consultable sur le site internet de la Préfecture, est soumis pour avis aux collectivités concernées par les propositions de modification de la situation de la coopération intercommunale existante. Cet avis doit être exprimé dans un délai de deux mois. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

Dans le projet de schéma, il est à souligner que le SMICTOM du CHINONNAIS est inscrit dans la liste des syndicats intercommunaux maintenus au 1er janvier 2020 avec, en observations, « réflexion à mener sur le maintien des compétences sur l'ensemble du territoire »

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, à la majorité (1 abstention)

- considère qu'il ne dispose pas de l'ensemble des éléments lui permettant de se prononcer sur le schéma dans son ensemble.
- approuve cependant l'inscription du SMICTOM du CHINONNAIS dans la liste « Syndicats intercommunaux maintenus au 1er janvier 2020 »

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le*  
*Délibération publiée ou notifiée le* **17 DEC. 2015**

**17 DEC. 2015**

## **Délibération 2015.28 : Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2011 – 2015 – M.A.O. 2010.02. - Lot N° 1 : Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux**

Passation d'un avenant N° 2 avec la Sté OURRY – à Champdeuil portant sur le réaménagement des horaires des déchèteries et le renforcement des moyens humains sur les plus grosses déchèteries.

### **POUR MEMOIRE**

Le marché en cours pour l'exploitation des déchèteries passé avec Ourry a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> avenant pour le prolonger de 8 mois. La nouvelle échéance est donc le 31 août 2016.

Le montant initial du marché était estimé comme suit :

Année	Lot 1 Rémunération OURRY € HT
2011	916 794
2012	962 821
2013	1 032 478
2014	1 038 992
2015 (prévisions)	1 069 457
<b>TOTAL 5 ans</b>	<b>5 021 056</b>

Ce premier avenant représentait une incidence financière de l'ordre de + 713 000 € HT soit 14,2 % du montant initial du marché.

### **REAMENAGEMENT DES TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS D'ACCUEIL ET DES HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES**

Dans le cadre des réflexions en cours sur l'optimisation des déchèteries et du renouvellement du marché d'exploitation, le groupe de travail « déchèteries » du SMICTOM du Chinonais a travaillé sur le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries.

Ce réaménagement ainsi que le renforcement des moyens humains deviennent nécessaires compte-tenu notamment :

- d'un changement du code du travail concernant les contrats de travail à temps partiel,
- de l'augmentation de la fréquentation des déchèteries,
- de la multiplication des filières dédiées de valorisation (filières « REP » notamment) et de la complexification des consignes de tri.

En effet, la durée hebdomadaire des contrats de travail à temps partiel est désormais de 24 heures minimum. Certaines déchèteries ont moins de 24 heures d'ouverture par semaine. Cette contrainte n'affecte pas les contrats de travail existants mais en cas de départ d'un agent, il devient impossible de recruter un nouvel agent à moins de 24 heures par semaine. De plus, il est également difficile de recruter des agents motivés, même intérimaires, sur une durée hebdomadaire faible : l'agent prend un contrat à temps plein ailleurs dès qu'il en a l'occasion.

Par ailleurs, les déchèteries connaissent une forte fréquentation notamment à Chinon, Azay-le-Rideau, Savigny-en-Véron et Noyant-de-Touraine, avec parfois jusqu'à 3000 visites par mois. Cette forte fréquentation, et notamment le pic du samedi, a des répercussions sur la qualité de l'accueil des usagers et la tenue générale des déchèteries. Cela entraîne également une saturation voire un blocage le lundi matin car les bennes ne peuvent pas être vidées le week-end, les exutoires étant fermés.

L'objectif du réaménagement des horaires est donc d'améliorer l'accueil des usagers et la qualité du tri des déchets conformément aux exigences des différentes filières : en mettant des moyens humains supplémentaires sur les déchèteries qui le nécessitent désormais et en augmentant le volume horaire des agents, ceux-ci seront mieux intéressés et pourront être mieux formés à leurs missions.

Un nouveau planning est donc proposé entraînant des moyens humains supplémentaires (+2,57 ETP). Sa mise en œuvre est prévue à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016. Il sera donc effectif 6 mois sur le marché en cours.

### Nouvelle proposition de planning

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	TOTAL HEURES
<b>AZAY LE RIDEAU</b>	13h30 - 18h00	9h - 12h / 13h30 - 18h	9h - 12h / 13h30 - 18h		13h30 - 18h	9h - 12h / 13h30 - 18h	
TITULAIRE	4,5	7,5	7,5	FERME	4,5	7,5	31,5
RENFORT	4,5	7,5	3				15
<b>CHINON</b>		13h30 - 18h30	9h - 12h / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	9h - 12h / 13h30 - 18h30	
TITULAIRE	FERME	5	8	5	5	8	31
RENFORT		5	5		4	3	17
<b>CINQ-MAIRS-LA-PILE</b>	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h / 14h - 18h	FERME	FERME	9h - 12h / 14h - 18h	
TITULAIRE	4	4	7			7	22
<b>LA ROCHE CLERMAULT</b>	FERME	9h - 12h	9h - 12h	FERME	FERME	9h - 12h / 13h30 - 18h30	
TITULAIRE		3	3			8	14
<b>L'ILE BOUCHARD</b>	13h - 18 h	FERME	8h - 12 h / 13h - 18 h	8h - 12 h / 13h - 18 h	FERME	8h - 12 h / 13h - 18 h	
TITULAIRE	5		9	9		3	32
<b>NOYANT DE TOURAINE</b>	13h30 - 18h30	FERME	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	9h - 12h / 13h30 - 18h30	
TITULAIRE	3		3	3	3	3	15
RENFORT						3	3
<b>PORT S/VIENNE</b>	8h - 12h	FERME	9h - 12h / 13h30 - 18h30	FERME	FERME	9h - 12h	
TITULAIRE	4		8			3	15
<b>RICHELIEU</b>	FERME	13h30 - 18 h	9h - 12h / 13h30 - 18h	FERME	13h30 - 18 h	9h - 12h / 13h30 - 18h	
TITULAIRE		4,5	7,5		4,5	7,5	24
<b>RIVARENNES</b>	13h30 - 18h	FERME	9h - 12 h	FERME	13h30 - 18h	9h - 12h	
TITULAIRE	4,5		3		4,5	3	15
<b>SACHE</b>	9h - 12h	FERME	13h30 - 18h	FERME	9h - 12h	13h30 - 18h	
TITULAIRE	3		4,5		3	4,5	15
<b>SAVIGNY EN VERON</b>	13h30 - 18h30	9h - 12 h / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30		13h30 - 18h30	9h - 12h / 13h30 - 18h30	
TITULAIRE	5	8	5	FERME	5	8	31
RENFORT	5	8	5			5	23
						<b>TOTAL HORAIRE OUVERTURE</b>	<b>258,5</b>
						<b>TOTAL HEURE TRAVAILLEES</b>	<b>323,5</b>
						<i>dont renfort</i>	<b>65</b>

### **INCIDENCE FINANCIERE – MONTANT DE L'AVENANT**

Concernant les modifications d'horaires, si elles sont adoptées par le Comité Syndical, elles nécessiteront la passation d'un avenant n°2 avec la Sté OURRY, avec une mise en œuvre au 1er mars, soit une durée réelle de 6 mois sur le contrat en cours.

Les coûts supplémentaires par déchèterie sont donc :

AZAY LE RIDEAU	14 397 € HT	
RIVARENNES	694 € HT	
SACHE	694 € HT	
CHINON	14 146 € HT	
SAVIGNY EN VERON	16 623 € HT	
LA ROCHE CLERMAULT (baisse du coût) -	2 144 € HT	
CINQ-MARS-LA-PILE	694 € HT	
L'ILE BOUCHARD	2 776 € HT	
NOYANT DE TOURAINE	10 389 € HT	
PORT S/VIENNE	2 078 € HT	
RICHELIEU	2 082 € HT	
<b>Total en € HT</b>	<b>62 429 € HT</b>	<b>soit 1,2 % du montant initial du marché</b>

L'incidence globale des deux avenants est donc de l'ordre de + 775 429 € HT représentant + 15,4 % par rapport au montant initial du marché passé avec la Sté Ourry.

A noter : la commission d'appel d'offres, réunie le 07.12.2015, a émis un avis favorable à ce projet d'avenant n° 2 avec la Sté OURRY

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent et approuvent :

- la passation de l'avenant n° 2 susvisé avec la Sté OURRY - CHAMPDEUIL.
- Le Président à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON,  
Délibération publiée ou notifiée le*

**17 DEC. 2015**

**17 DEC. 2015**

**Délibération 2015.29 : Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS - Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux pour la période 01.09.2016 au 31.08.2021**

Le marché actuellement en cours, arrive à son terme le 31.08.2016.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- de lancer un nouvel appel d'offres ouvert pour la période du 01.09.2016 au 31.08.2021 suivant les principales caractéristiques suivantes :
  - Objet du marché et étendue des besoins:
    - Exploitation des 11 déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS
    - l'accueil des usagers,
    - l'entretien des déchèteries,

- la mise à disposition des bennes pour les gravats, bois, déchets verts, cartons, ferrailles et tout venant
- le transport de ces déchets vers les exutoires retenus par ailleurs par le SMICTOM
- la gestion des enlèvements des autres déchets, en lien avec chaque filière concernée
- Durée du marché : 5 ans à compter du 01.09.2016 ; le marché pourra faire l'objet de deux reconductions d'un an chacune.
- Un lot unique
- ✚ D'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

### PRINCIPALES EVOLUTIONS PAR RAPPORT AU MARCHE EN COURS

Le cahier des charges est en cours de rédaction, en lien avec le conseil juridique du SMICTOM. Il est néanmoins envisagé les principales évolutions suivantes :

- Prise en compte de la mise œuvre du projet d'optimisation des déchèteries (extensions / reconstructions) : modalité de modification en cours de contrat ;
- Prise en compte du réaménagement des horaires et des renforts ;
- Demande d'un encadrant dédié à temps plein sur le marché ;
- Bennes neuves au démarrage du contrat sur une partie du parc, bennes en bon état (repeintes, sans rouilles, non déformées) pour le reste du parc ;
- Suppression du marché, de la fourniture du système de contrôle d'accès : afin de pérenniser le système en place, le SMICTOM prévoira de façon séparée, le renouvellement du matériel, la reprise de la licence et du contrat de maintenance ; l'exploitant aura néanmoins toujours pour mission de veiller à son utilisation effective et à son bon fonctionnement.
- Possibilité de mettre le terrain du SMICTOM situé derrière le centre de tri à disposition de l'exploitant.

Le montant prévisionnel du marché est de l'ordre de 1 260 000 € HT par an, soit 6 300 000 €HT pour 5 ans, et 8 820 000 € HT pour 7 ans

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Autorisent le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'exploitation des déchèteries - Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux pour la période 01.09.2016 au 31.08.2021 (avec possibilité de 2 reconductions possibles d'un an chacune).
- ✚ Autorisent le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le*

**17 DEC. 2015**

**17 DEC. 2015**

### **Délibération 2015.30 : Tarifs 2016 pour les apports extérieurs dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS**

Monsieur P. MASSARD propose d'examiner les prix pour les apports de déchets dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS.

## INCINERATION

	Pour mémoire Tarifs 2015 € HT / t	Proposition 2016 € HT / t + 0,85 % (1)
Apports déchets commerciaux assimilables aux OM	109,14 + 8,21 € de TGAP	<b>110,07 € HT</b> (TGAP 2016 à ajouter)
Déchets Hospitaliers assimilables aux OM	122,90 + 8,21 € de TGAP	<b>123,95 € HT</b> (TGAP 2016 à ajouter)

(1) application hausse du marché « Exploitation de L'UVE » octobre 2014 – Octobre 2015

## TRI

	Pour mémoire Tarifs 2015 € HT / t	Proposition 2016 € HT / t Maintien coûts 2015
Emballages	276,50	276,50
Journaux	25,00	25,00
Cartons	32,00	32,00

## Déchèteries : apports des professionnels

### Pour mémoire - Tarifs 2015

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs "marché" sont inférieurs
- Application des tarifs "marché" quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2014
- gratuité des cartons

	Gravats € HT / m3	Ferrailles € HT / m3	Cartons € HT / m3	Déchets verts € HT / m3	Tout venant € HT / m3	Bois € HT / m3	Déchets dangereux € HT / kg
Azay le Rideau	16,75	0	0,00	6,75	13,30	8,73	1,11
Chinon	16,75	0	0,00	5,83	14,32	8,73	1,11
Cinq Mars la Pile	16,75	0	0,00	7,21	14,32	-	1,11
L'île Bouchard	11,68	0	0,00	6,53	13,30	9,1	1,11
La Roche Clermault	16,75	0	0,00	5,83	14,32	9,1	1,11
Noyant de Touraine	11,68	0	0,00	7,25	12,57	9,1	1,11
Ports sur Vienne	11,68	0	0,00	7,25	13,30	-	1,11
Richelieu	11,68	0	0,00	6,53	13,30	-	1,11
Rivarennnes	16,75	0	0,00	6,75	13,30	-	1,11
Saché	16,75	0	0,00	6,75	12,57	-	1,11
Savigny en Véron	16,75	0	0,00	5,83	14,32	8,73	1,11

### Proposition de tarifs pour 2016

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs basés sur ceux du marché d'exploitation sont inférieurs
- Application des tarifs issus du marché d'exploitation quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2015
- maintien de la gratuité pour les ferrailles et les cartons

	Gravats € HT / m3	Ferrailles € HT / m3	Cartons € HT / m3	Déchets verts € HT / m3	Tout venant € HT / m3	Bois € HT / m3	Déchets dangereux € HT / kg
Azay le Rideau	16,75	0	0	7,81	13,30	8,86	1,11
Chinon	16,75	0	0	6,20	14,32	8,73	1,11
Cinq Mars la Pile	16,75	0	0	7,81	14,32	-	1,11
L'île Bouchard	11,68	0	0	7,81	13,30	9,10	1,11
La Roche Clermault	16,75	0	0	6,20	14,32	9,10	1,11
Noyant de Touraine	11,68	0	0	7,81	12,57	9,10	1,11
Ports sur Vienne	11,68	0	0	7,81	13,30	-	1,11
Richelieu	11,68	0	0	7,81	13,30	-	1,11
Rivarennnes	16,75	0	0	6,75	13,30	-	1,11
Saché	16,75	0	0	8,72	12,57	-	1,11
Savigny en Véron	16,75	0	0	5,83	14,32	8,73	1,11

les tarifs en augmentation apparaissent en rouge

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, l'ensemble des propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

17 DEC. 2015

17 DEC. 2015

Récapitulatif de la séance

<b>N° 2015.26</b>	<b>Optimisation des déchèteries : présentation du scénario à mettre en œuvre dès 2016</b>
<b>N° 2015.27</b>	<b>Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire</b>
<b>N° 2015.28</b>	<b>Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2011 – 2015 – M.A.O. 2010.02. - Lot N° 1 : Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux</b>
<b>N° 2015.29</b>	<b>Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS - Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux pour la période 01.09.2016 au 31.08.2021</b>
<b>N° 2015.30</b>	<b>Tarifs 2016 pour les apports extérieurs dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS</b>

Séance levée à 19H40

  
Le Président  
**P.MASSARD**



**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 14.12.2015 - 17H30**

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme COUVREUX Jocelyne.
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RONFAUT Jeanne
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents Excusés
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DUPONT Jean Luc →procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	Absents Excusés
COURCOUE (C.C. du Pays de Richellieu)	Absents
COUZIEERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	Absents Excusés
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richellieu)	M. MONDRAGON Christian
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Mme SIMON Christine
JAULNAY (C.C. du Pays de Richellieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. BAUDRIER Christophe
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme GALLAUD Chantal
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAU (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richellieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean-Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. GELE Stéphane
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. GAUDIN Franck
RAZINES (C.C. du Pays de Richellieu)	Absents Excusés
RICHELIEU (C.C. de Richellieu)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BOUGEARD Sébastien
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. ANDREANI Jean-Pierre

M. RICHARD Michel

SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent
SAZILLY(C.C. du Bouchardais)	Mme BEUN Ghislaine
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	M. DOLATA Bernard →procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés

**Assistaient également**

**Services SMICTOM du CH :**

- \* Mme S. DE JONCKEERE
- \* Mme I. JOUSSELIN
- \* Mme A. CADEAU
- \* Mme S. DAUCE
- \*

**Absents Excusés**

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

**Nombre de membres en exercice : 77**

**Membres présents : 48**

**Membres votants : 48+2 procurations**

**Secrétaire de séance : Mme PESSON Angélique**



Mathieu JACOB – Responsable d'Agence



- 1/ Rappels et prérequis**
- 2/ Sites agrandis et réhabilités**
- 3/ Sites nouveaux**
- 4/ Sites de proximité conservés**
- 5/ Synthèse**

# I. RAPPELS

---

## ❖ Enjeux de l'étude

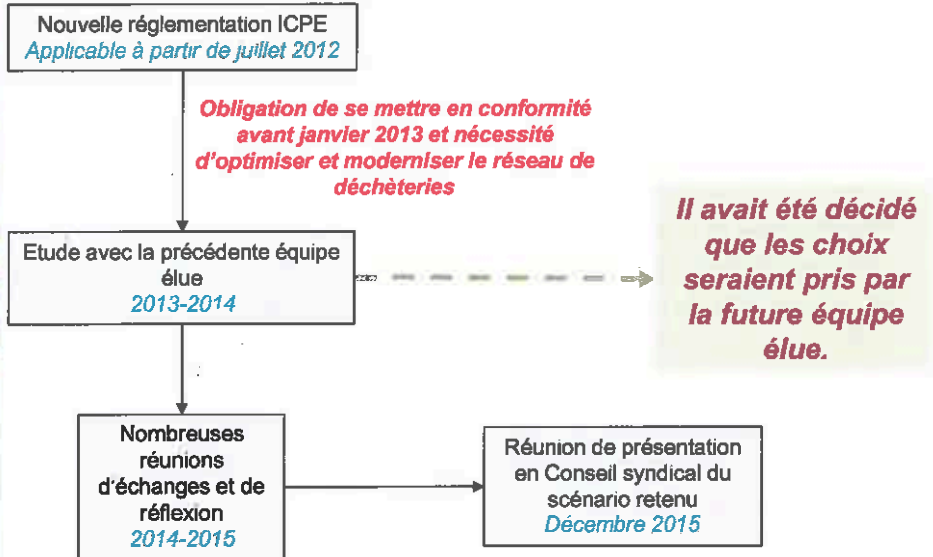
- ✓ Modification de la réglementation ICPE fin 2012 ⇒ obligation de mise en conformité sur la sécurité et l'accès notamment.
- ✓ Apparition de nombreux nouveaux flux à trier ⇒ nécessité d'agrandir et moderniser les sites pour les accueillir.
- ✓ Problématique des vols et incivilités ⇒ occasion de doter les sites de système de surveillance et de protection.



Audits et études de solutions pour le respect de la réglementation et la modernisation des déchèteries et de leur fonctionnement sur le territoire du SMICTOM Chinonais.

---

❖ Rappel du travail effectué



**Un socle solide d'étude a été réalisé permettant d'aboutir au scénario final présenté par la suite**

- ✓ 3 scénarios avaient été proposés.
- ✓ Un temps de réflexion a été nécessaire pour le SMICTOM, pour le choix des terrains potentiels, pour le type de déchèterie à implanter.



- ✓ 3 nouveaux sites.
- ✓ 4 sites agrandis et réhabilités.
- ✓ 4 sites conservés à minima service de proximité.



---

❖ **Prérequis pour le scénario final**

- ✓ Mise en place de contrôle d'accès avec barrière sur les sites dès lors que cela est possible et avec une voie d'attente en amont.
- ✓ Limitation au maximum des marches arrières des collecteurs sur les sites ou sécurisation.
- ✓ Mise en place de quais supplémentaires pour l'accueil du bois notamment sur les sites de Cinq Mars la Pile et Richelieu via la réserve de foncier disponible.
- ✓ Pour les nouveaux sites et les réhabilités, la collecte des déchets verts et gravats en plateforme quand cela est possible, avec expédition des déchets verts tous les 2 jours.
- ✓ Réalisation de nouvelles déchèteries sur un nouveau terrain sur les communes de Savigny en Véron, Azay le Rideau, l'île Bouchard-Crouzilles.
- ✓ Refonte avec extension des déchèteries sur les communes de Noyant de Touraine; Chinon.
- ✓ Conservation des sites de Saché, Ports sur Vienne, Rivarenes et La Roche Clermault avec mise aux normes minimales et suppression des DDS et DEEE.

---

## II. SITES AGRANDIS ET REHABILITES

❖ 4 sites concernés

Déchetterie	Surface terrain	Tonnage déchets verts	Surface plateforme DV	Tonnage gravats	Surface plateforme gravats	PAV	Caissets	Quais	Bâtimens
Chinon	8000 m <sup>2</sup>	1355 T	300 m <sup>2</sup>	894 T	200 m <sup>2</sup>	Verre	Déchets verts	1 carton	DDS
						Papiers	Gravats	1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi Gardien
								2 tout-venant	Local technique
								1 mobilier	Huiles
								3 évolutifs	
Noyant	7100 m <sup>2</sup>	1019 T	300 m <sup>2</sup>	868 T	200 m <sup>2</sup>	Verre	Déchets verts	1 carton	DDS
						Papiers	Gravats	1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi Gardien
								2 tout-venant	Local technique
								1 mobilier	Huiles
								3 évolutifs	

Chinon

Noyant de Touraine



Legende

- Pluvial
- bordure
- Closure
- Cantour
- Classeon\_secoure
- Caissons
- Plateforme\_DV
- voirie\_lourde
- voirie\_légère
- locaux
- baseh
- espaceverts

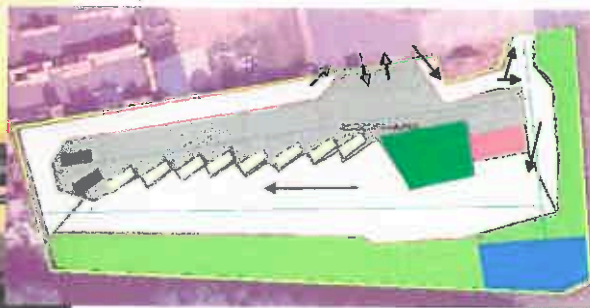
Chinon

Noyant de Touraine

Déchetterie	Surface terrain	Tonnage déchets verts	Surface plateforme DV	Tonnage gravats	Surface plateforme gravats	PAV	Caisins	Quais	Bâtiments
Richelieu	6250 m <sup>2</sup>	584 T	250 m <sup>2</sup>	715 T	200 m <sup>2</sup>	Verre	Déchets verts	1 carton	DDS
						Papiers	Gravats	1 métaux 1 bois	D3E Réemploi
Cinq Mars	4450 m <sup>2</sup>	513 T	250 m <sup>2</sup>	497 T			Déchets verts	2 tout-venant	Gardien
								1 mobilier	Local technique
								2 évolutifs	Huiles
								1 carton	DDS
								1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi
1 gravats	Gardien								
2 tout-venant	Local technique								
1 mobilier	Huiles								
1 évolutif									

Cinq Mars la Pile

Richelieu



Legende

- Pluviel
- bordure
- Cloiture
- Contour
- Caisson\_sécurité
- Caissons
- Plateforme\_DV
- voûte\_jointe
- voûte\_légère
- logaux
- basain
- espacesverts



Cinq Mars la Pile

Richelieu



## III. SITES NOUVEAUX

### ❖ 3 sites concernés

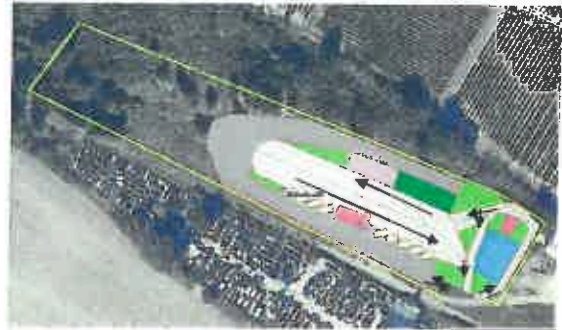
Déchèterie	Surface terrain	Tonnage déchets verts	Surface plateforme DV	Tonnage gravats	Surface plateforme gravats	PAV	Caniers	Quartz	Batiments
Siregy	8000 m <sup>2</sup>	1059 T	300 m <sup>2</sup>	848 T	200 m <sup>2</sup>	Verre	Déchets verts	1 carton	DDS
						Papiers	Gravats	1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi
								2 tout-venant	Gardien
								1 mobilier évolutifs	Local technique Huiles
Les Bouchard Crozilles	8000 m <sup>2</sup>	633 T	250 m <sup>2</sup>	658 T	200 m <sup>2</sup>	Verre	Déchets verts	1 carton	DDS
						Papiers	Gravats	1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi
								2 tout-venant	Gardien
								1 mobilier évolutifs	Local technique Huiles
Atay	8000 m <sup>2</sup>	614 T	250 m <sup>2</sup>	562 T	150 m <sup>2</sup>	Verre	Déchets verts	1 carton	DDS
						Papiers	Gravats	1 métaux	D3E
								1 bois	Réemploi
								2 tout-venant	Gardien
								1 mobilier évolutifs	Local technique Huiles

**Savigny en Véron / Azay le Rideau**

**Ile Bouchard-Crouzilles**



- Legende**
- Pluvial
  - bordure
  - Cloture
  - Contour
  - Claison\_secoure
  - Calassons
  - Plateforme\_DV
  - voile\_lourde
  - voile\_ligere
  - locaux
  - basein
  - espaceverts



✓ Possible que le prix de Savigny et Azay descendent au niveau de Crouzilles en fonction de la forme du terrain.

	Savigny	Azay	Crouzilles	
Investissement HT	991 500 €	980 500 €	926 485 €	5

**IV. SITES DE PROXIMITES  
CONSERVES**

❖ 4 sites concernés

	Port sur Vienne	Saché	La Roche Clermault	Rivarennnes
Déchets verts	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Cartons	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Gravats	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Métaux	1 caisson	1 caisson	1 caisson	1 caisson
Tout-Venant	1 caisson	2 caissons	1 caisson	1 caisson
Verre	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	
JRM	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	
Flux mineurs	Local existant	Local existant	Local existant	Local existant

Obligation de collecter en dehors des heures d'ouverture

Absence de collecte des DDS/DEEE sur ces sites.



	Port sur Vienne	Saché	La Roche Clermault	Rivarennnes
Investissement ICPE HT	13 199 €	11 591 €	23 567 €	9 719 €

✓ Pour tous les sites, nouveaux, réhabilités ou conservés il y aura des surcouts de fonctionnement relatifs à la réglementation ICPE voire pour l'atteinte de niveaux qualitatifs de l'ADEME.

✓ Pour les sites avec casiers, il y aura un cout de rechargement des déchets verts et gravats en supplément, mais cela permettra d'apporter un service adapté à l'utilisateur (vidage simplifié pour 2/3 des tonnages) et de faciliter l'exploitation pour le SMICTOM.

# V. SYNTHÈSE

	Investissement HT			Fonctionnement HT			
	Obligatoire, contrôle d'accès et ICPE	N1	N2	Obligatoire, contrôle d'accès et ICPE	Rechargement déchets verts et gravats	N1	N2
Chinon	991 500 €			11 357 €	18 020 €	1 050 €	6 977 €
Savigny	991 500 €			11 357 €	14 830 €	1 050 €	6 977 €
Ile-Bouchard	926 485 €			11 357 €	9 620 €	1 050 €	6 977 €
Noyant	989 761 €			11 357 €	14 530 €	1 050 €	6 977 €
Aray	980 500 €			11 357 €	8 950 €	1 050 €	6 977 €
Richelieu	681 022 €			11 357 €	9 415 €	1 050 €	6 977 €
Cinq	705 788 €			11 357 €	7 615 €	1 050 €	6 977 €
Rivallières	9 719 €	6 654 €	19 476 €	8 676 €		1 090 €	6 977 €
Pois sur Vienne	13 199 €	25 824 €	19 476 €	8 676 €		1 050 €	6 977 €
Sèche	11 591 €	67 194 €	36 522 €	10 676 €		1 050 €	6 977 €
La Roche-Clermault	23 567 €	6 804 €	7 476 €	8 676 €		1 090 €	6 977 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 024 589 €</b>	<b>106 376 €</b>	<b>32 350 €</b>	<b>116 206 €</b>	<b>32 980 €</b>	<b>11 590 €</b>	<b>78 747 €</b>
<b>Investissement annuel</b>	<b>121 542 €</b>	<b>7 098 €</b>	<b>3 580 €</b>	<b>116 203 €</b>	<b>32 980 €</b>	<b>11 590 €</b>	<b>78 747 €</b>
<b>Coût par habitant par an</b>	<b>8,70 €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>0,07 €</b>	<b>1,57 €</b>	<b>1,12 €</b>	<b>0,16 €</b>	<b>1,04 €</b>

**Impact par an pour les habitants**

Coût obligatoire (inclus rechargement)	8,39 €/hab
Coût obligatoire+Niveau 1	8,64 €/hab
Coût obligatoire+Niveau 1+Niveau 2	9,75 €/hab

**8,39 €/hab du fait d'une conservation de tous les sites, d'un agrandissement de Cinq Mars la Pile et Richelieu, de l'accueil en plateforme avec les contraintes associées.**

Scénario final	Travaux																											
	2018				2019				2020				2021				2022				2023							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Chinon																												
Saugny																												
St-Bouche																												
Noyant																												
Acay																												
Richelieu																												
Orizy																												
Rharennes																												
Port-sur-Vienne																												
Sache																												
La Roche-Clemauit																												

Planning potentiel réalisable mais dépendant des moyens financiers mobilisables par le SMICTOM du Chinonais. Etalement des travaux sur 5 ans.

